

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 24 Mars 2017

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2017

Date de publication 28 Mars 2017

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH - (Adjoint) Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT - Messieurs Laurent DELAFAYE - Serge MORILLON- Jacky MARCHAND - Matthieu GUYON - Philippe RAYNAUD - (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Alexandra BOUGE - Jean-Louis BOURRIAUX

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 19 heures

Ordre du jour

- Vote des comptes administratifs (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CCAS - CE - COMMUNE)
- Vote des budgets primitifs (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CE - COMMUNE)
- approbation des comptes de gestion (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CCAS - CE - COMMUNE)
- ligne de trésorerie
- réseau électrique " Réserves de Substitution"
- Questions diverses

Une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Mars 2017 est donnée.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif Budget EAMS 2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Budget EAMS suivant :

<u>Investissement</u> :	Dépenses	Prévu : 207 642.68 €
		Réalisé : 179 111.96 €
		Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 207 642.68 €

Réalisé : 158 631.60 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Fonctionnement: Dépenses Prévu : 567 710. €
Réalisé : 492 793.16 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 567 710.00 €
Réalisé : 533 989.39 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -20 480.36 €
Fonctionnement : 41 196.23 €
Résultat global : 20 715.87 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Lotissement « Le Hameau des Buis »

2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » suivant :

Investissement : Dépenses Prévu : 604 268.84 €
Réalisé : 514 717.08 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 604 268.84 €
Réalisé : 604 095.38 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Fonctionnement: Dépenses Prévu : 315 778.84 €
Réalisé : 307 638.36 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 315 778.84 €
Réalisé : 307 638.36 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 89 378.30€
Fonctionnement : 0.00 €
Résultat global : 89 378.30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Principal 2016 : le Maire présente au Conseil

Municipal le Compte Administratif 2016 du Budget Principal suivant :

Investissement : Dépenses Prévu : 563 787.55 €
Réalisé : 520 013.66 €
Reste à réaliser : 0 €

Recettes Prévu : 563 787.55 €

Réalisé : 439 953.59 €
Reste à réaliser : 0 €

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 507 969.27 € Réalisé : 418 517.23 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 507 969.27 € Réalisé : 507 840.17 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : -80 060.07 €
Fonctionnement : 89 322.94 €
Résultat global : 9 262.87 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget CCAS 2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Budget CCAS suivant :

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 523.36 € Réalisé : 0.00 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 523.36 € Réalisé : 768.33 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement : 768.33 €
Résultat global : 768.33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Caisse des Ecoles 2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Budget Caisse des Ecoles suivant :

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 464.46 € Réalisé : 342.00 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 464.46 € Réalisé : 484.46 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement : 142.46 €
Résultat global : 142.46 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Budget Primitif EAMS 2017 : le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif EAMS 2017 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 577 725.74 € Recettes : 577 725.74 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 566 725.87 € Recettes : 566 725.87 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » 2017 : le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Lotissement « Le Hameau des Buis » 2017 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 394 500.00 € Recettes : 394 500.00 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 330 261.52 € Recettes : 330 261.52 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Budget Principal 2017 : le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2017 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 187 037.77 € Recettes : 187 037.77 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 453 201.35 € Recettes : 453 201.35 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Caisse des Ecoles 2017 : le Président présente au Comité le Budget Primitif de la Caisse des écoles 2017 suivant :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 172.46 € Recettes : 172.46 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Compte de Gestion EAMS 2016 : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte de Gestion Budget Lotissement « le Hameau des Buis » 2016 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion Budget Principal 2016 : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion CCAS 2016 : Le Président expose aux membres du Comité que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles 2016 : Le Président expose aux membres du Comité que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fiscalité 2017 : Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taxes directes locales pour 2017, présenté par le directeur général des finances publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide le maintien des taux présentés, applicables aux bases d'imposition notifiées en 2017, à savoir :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13.68 %
Taxe foncière (bâti)	8.74 %
Taxe foncière (non bâti)	23.20 %

Ligne de Trésorerie :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie, et précise qu'il est en possession d'une nouvelle proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition du Crédit Mutuel :

Caractéristiques :

Montant : 75 000 €

Durée 12 mois

Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 1.25 %

Conditions

Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.

Commission d'engagement : 150.00 €

Commission de non utilisation: 0.25%

Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. (Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge des démarches nécessaires.

Extension réseau public d'électricité SGAG de la Clouère

Le Maire indique au Conseil Municipal que la réalisation des projets de retenues de substitution (réserve 1B la Girouette et réserve 19D2 Bel air) nécessite une extension du réseau public d'électricité.

Le montant proposé pour la réserve 1B La Girouette est 42 000€.

Celui proposé pour la réserve 19D2 Bel Air est 32 000€.

Il précise qu'en application des dispositions de l'article L332-8 du code de l'urbanisme, tout ou partie du montant de ces travaux peut être imputé au demandeur.

Au moment de délibérer, Mr Matthieu GUYON, qui est partie prenante dans un des deux projets se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer financièrement à ces extensions de réseaux publics et demande à ce que la totalité soit imputée au demandeur.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.